Image not found or type unknown

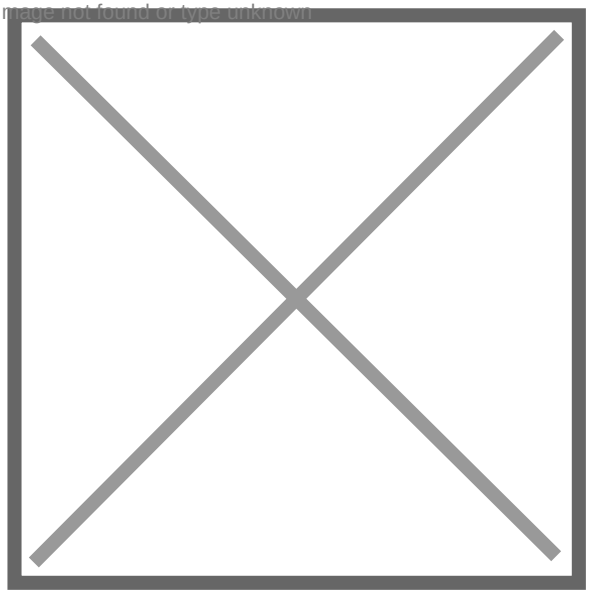

Exclusion de mon fils du collège

Par **babsounette**, le **17/03/2011** à **11:16**

Bonjour, je vous contacte car je suis affolée.Mon fils en parlant à ses amis à insulter un professeur, un autre professeur l'a entendu et biens sur en a fait part à la CPE.
Il décide de l'exclure 3 jours pour ce motif, je conçois cette décision, mais en l'apprenant il s'est rebellé, donc nouvelle décision 5 jours en plus d'exclusion, je ne dis rien son comportement n'est pas correct.Maintenant alors qu'il se calme ils veulent le faire passer en conseil de discipline pour l'exclure définitivement ! On t'il le droit ? Je trouve cette mesure trop sévère pour des paroles même si celles-ci ne sont pas correctes.
Pourriez-vous me répondre si ils sont dans leurs droits et quels sont mes recours pour éviter une telle chose alors qu'il lui reste 3 mois avant la fin de l'année et que cela lui portera préjudice pour son avenir scolaire et l'entrée au lycée.
Cordialement .

Mme CHAPELIN

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **14:01**

Vous avez été au collège voir la direction de l'établissement déjà ?
Certains établissements sont dans la tolérance zéro pour les élèves de ce type.

Par **corima**, le **17/03/2011** à **15:08**

En fait, votre fils n'a pas insulté directement le professeur, mais c'est lors d'une conversation

privée entre copains qu'il a proféré des insultes sur le prof. Et c'est l'oreille indiscrete d'un autre prof qui l'a capté et qui a ete "cafter".

Votre fils n'est surement pas le seul à donner des noms d'oiseaux à ses profs derriere leurs dos. D'un autre cote, l'autre prof n'avait pas à se meler d'une conversation privee. Il n'y a pas eu insulte directe et insolente de votre fils à son prof, c'est ça que vous devriez aller contester sans bien sur minimiser les faits mais dans la cour, ce genre de conversation entre jeunes, ça fuse dans tous les sens.

Et on peut aussi comprendre la revolte de votre fils devant cette exclusion pour des propos rapportés par un prof alors qu'il s'agissait d'une conversation privée quand bien meme elle se deroulait au sein de l'etablissement

Demandez un rdv au directeur de l'etablissement

Par **mimi493**, le **17/03/2011** à **21:13**

[citation]Il n'y a pas eu insulte directe[/citation]ça ne change rien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés